

# ***C'est quoi une école catholique aujourd'hui ? Des éléments de cadre pour résoudre l'énigme***

*Faut-il être baptisé pour être dans l'enseignement catholique ?*

*Est-il vrai qu'on ne dispense pas tout à fait les mêmes programmes qu'à l'école publique ?*

*Je n'ai pas les moyens de scolariser mon enfant dans l'enseignement privé, c'est trop cher !*

*Les enseignants sont-ils rémunérés par la contribution des familles ?*

## **Le principe**

Le contrat d'association lie l'enseignement privé et l'état.

D'après la loi Debré (1959), le ministère de l'éducation nationale prend en charge le financement de la formation des enseignants et leur rémunération ; la collectivité territoriale verse, quant à elle, un forfait destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement (masse salariale, entretien, équipements), en échange d'un contrôle sur l'enseignement dispensé (respect des programmes et des horaires, respect de la liberté de conscience).

De leur côté, les familles supportent les dépenses d'investissement (grosses réparations, rénovation, construction) ainsi que toutes les dépenses liées aux spécificités de l'école catholique.

## **Les fondements**

- ☞ « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leur enfant ». (*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1948, art 26-3*)
- ☞ « La liberté d'enseignement constitue l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ». (*Conseil constitutionnel, novembre 1997*)
- ☞ « Les établissements doivent respecter la liberté de conscience et s'ouvrir à tous les enfants tout en conservant leur caractère propre [...] Les dépenses de fonctionnement des classes sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ». (*Loi Debré, 1959, Article 1 et 4 codifiés à l'article L442-1 et L442-5 du Code de l'Education*)

## **Les engagements** (*Statut de l'enseignement catholique, Juin 2013, Articles 6, 7, 13, 19, 20, 37*)

- ☞ *L'école catholique propose à tous son projet éducatif spécifique et, ce faisant, elle accomplit dans la société un service d'intérêt général. C'est pourquoi les écoles catholiques s'inscrivent délibérément dans une logique de contribution au service éducatif de la nation* (Art.13).
- ☞ *L'école est un lieu privilégié d'éducation au service de la formation intégrale de la personne humaine lorsqu'elle forme des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience [...]* (Art.6).
- ☞ *L'école est un lieu indispensable à la construction d'une société juste et harmonieuse [...]* (Art. 7).
- ☞ *Au nom de l'Évangile, l'école catholique est attachée à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi elle permet à chacun au sein d'une communauté de grandir en humanité en répondant librement à sa vocation* (Art. 37).
- ☞ La finalité d'une école catholique se traduit dans son projet éducatif. Chaque école présente donc un visage singulier. [...] Dans la variété des formes possibles, chaque projet particulier se réfère à des visées partagées et à une dynamique d'ensemble qu'il révèle et actualise d'une manière chaque fois différente.

## ***C'est quoi une école catholique aujourd'hui ?***

### ***Des éléments de spécificité pour résoudre l'énigme du point de vue des familles***

*Une école catholique, ça sert à quoi ?*

*Ecole catholique... Ecole publique... Quelle différence ? Pourquoi ne pas se regrouper ?*

*Mon fils risque-t-il d'être embrigadé ?*

*Ma fille sera-t-elle étiquetée ensuite, en cas de retour dans le public ?*

*Les enseignants ont-ils vraiment le même diplôme ?*

*Je suis musulman. Puis-je inscrire mon enfant dans cette école ?*

*Je paie donc j'exige...*

*Mon enfant est-il obligé de suivre la catéchèse ?*

Dans une école catholique, doit être reconnue la dimension intérieure et spirituelle du jeune.

C'est un lieu où doivent pouvoir être partagés

- des clés de compréhension de la foi des chrétiens
- des témoignages de chrétiens engagés
- quelque chose de l'espérance chrétienne
- des éléments de réponse aux questions existentielles.

Dans une école catholique, il convient de distinguer

- ce qui est obligatoire : la prise en compte du fait religieux dans l'enseignement (en référence aux programmes de l'éducation nationale) – DECRIRE –
- ce qui est proposé à tous : la « 1<sup>ère</sup> annonce » de la foi des chrétiens, des éléments de culture chrétienne, des témoignages de croyants, une connaissance de l'Évangile – INSTRUIRE –
- ce qui est de l'ordre d'une adhésion personnelle : « *veux-tu rejoindre le groupe des disciples en chemin ?* », un parcours catéchétique, une préparation sacramentelle – SOUSCRIRE –

*Les établissements doivent respecter la liberté de conscience et s'ouvrir à tous les enfants, tout en conservant leur caractère propre (Loi Debré, Article 1 codifié à l'article L442-1 du Code de l'éducation).*

Les enseignants de l'enseignement catholique dispensent des enseignements conformes aux programmes de l'enseignement. Ils sont formés selon les mêmes exigences et les mêmes critères que leurs collègues de l'enseignement public. Leur diplôme a même valeur.

*Ce n'est pas à la façon dont un homme me parle de Dieu que je sais qu'il est chrétien mais à la façon dont au nom de Dieu il traite l'homme. Simone Weil (1909-1943)*

*La personne de chacun, dans ses besoins matériels et spirituels, est au centre de l'enseignement de Jésus : c'est pour cela que la promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique. Jean-Paul II, 1991*

## ***C'est quoi une école catholique aujourd'hui ?***

### ***Des éléments de spécificité pour résoudre l'énigme, du point de vue des enseignants***

*Je ne suis pas payé(e) pour parler de Jésus à mes élèves !*

*Je ne suis pas croyant(e), ni pratiquant(e). Je n'ai rien à en dire...*

*Je n'ai pas assez de connaissances, j'ai trop peur de me tromper, alors je me tais.*

*Je n'ai pas envie qu'on me reproche de faire du prosélytisme.*

*Je suis croyant(e). Je suis pratiquant(e) ; est-ce que j'ai le droit d'en dire quelque chose ?*

*Je suis croyant(e). Je suis pratiquant(e) ; j'ai quelque chose à en dire !*

Un enseignant doit pouvoir déployer en s'engageant dans ce métier - avec ses qualités personnelles et les compétences qu'il a reçues de sa formation - les éléments constitutifs **d'une école** que sont :

- L'éveil de l'intelligence
- L'humanisation par la culture
- La maîtrise de connaissances et de compétences nouvelles.
- La transmission des savoirs, dont la prise en compte du fait religieux dans l'enseignement

À cet égard, le maître n'est pas seulement celui qui enseigne toutes les disciplines, mais celui qui est capable de créer une cohérence des apprentissages en leur donnant du sens. Il est amené à privilégier la dimension interpersonnelle, la qualité de la relation qui permet de fonder une meilleure compréhension.

En outre, un enseignant doit pouvoir également déployer en s'engageant dans ce métier - avec ses qualités personnelles et les compétences qu'il a reçues de sa formation - les éléments constitutifs **d'une école catholique** :

- « Enseigner le fait religieux » ; l'enseignant intègre dans son enseignement ce qui constitue les fondements culturels de notre société
- « *Les chrétiens croient que...* » ; l'enseignant expose ce que vivent les chrétiens
- « *Moi, en tant que croyant, je...* » ; l'enseignant peut s'exposer explicitement comme croyant, s'appuyer sur l'Évangile
- « *Éveiller à la spiritualité et à l'intériorité* » ; l'école est un lieu traversé par les interrogations sur le sens et où la personne humaine peut s'affronter aux grandes questions existentielles.

À cet égard, les enseignants, dans la dimension du projet éducatif, ont la liberté d'adopter des attitudes qui vont du respect – considéré comme un devoir de réserve – jusqu'à l'engagement dans la mise en œuvre de la proposition chrétienne.

Bref, « *nul ne demande à l'enseignement catholique d'enseigner des disciplines catholiques, mais d'avoir la mémoire du chrétien dans sa rencontre avec l'autre ; nul ne lui demande de se donner des pédagogies catholiques mais d'éduquer à partir d'une réflexion sur le sens chrétien de l'homme ; nul ne lui demande d'imposer le christianisme dans l'école mais de créer des conditions de possibilité pour l'accueil libre, éclairé et engagé de la révélation du Christ* ». (Pierre Gire, *Dimensions religieuses de la culture : responsabilités pour un établissement catholique d'enseignement*, février 2002).

« *Refusant tout endoctrinement, l'enseignement catholique sait bien que sa mission consiste à servir l'homme. Proposant aux jeunes chrétiens qui l'accueillent les moyens de grandir dans la foi, il veut ouvrir à tous les élèves un chemin de croissance en humanité, dans une inlassable recherche de vérité et d'amour* ». (Préambule du statut de 1996).

# C'est quoi une école catholique aujourd'hui ?

## Des éléments de bibliographie pour résoudre l'énigme

### STATUT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EN FRANCE

Publié le 1<sup>er</sup> juin 2013

En affirmant, comme elle l'a toujours fait, son droit de fonder des écoles, l'Église aide les parents à assumer leur droit naturel d'éduquer leurs enfants. Elle fait en sorte qu'ils puissent se sentir accueillis dans des lieux où l'Évangile est à la fois vécu et proposé. **(Article 9 du statut de l'enseignement catholique – 01 juin 2013)**

L'École catholique est attachée au respect de la personne qui n'accède vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture. C'est pourquoi elle est un lieu de « transmission systématique et critique de la culture en vue de la formation intégrale de la personne ». **(Article 36 du statut de l'enseignement catholique – 01 juin 2013)**

Au nom de l'Évangile, l'École catholique est attachée à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels. C'est pourquoi elle permet à chacun, au sein d'une communauté, de grandir en humanité, en répondant librement à sa vocation. **(Article 37 du statut de l'enseignement catholique – 01 juin 2013)**

La mission éducative se fonde sur la pédagogie du Christ. Elle déploie solidairement une attention : « Que veux-tu que je fasse pour toi ? », un appel toujours personnel : « Viens ... », une confiance en chacun : « Va ... », une promesse d'accompagnement : « Je serai avec vous ... ». **(Article 74 du statut de l'enseignement catholique – 01 juin 2013)**

